

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2516

présenté par

Mme Pinel, Mme Dubié et M. Falorni

ARTICLE 15

Supprimer l'alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de "mise en danger de la vie d'autrui" n'existe pas en droit de l'urbanisme, ni celle "d'avis" de péril, et l'ABF n'a pas la vocation ni les moyens de se substituer à un économiste de la construction.

C'est pourquoi cet amendement entend supprimer l'alinéa 15.